

Communiqué de Presse

Le Conseil départemental, l'État, le Parc du Morvan et le SDIS réunis pour défendre la forêt contre les incendies

Le changement climatique, avec son cortège de sécheresses et de canicules, a transformé la défense de la forêt contre les incendies en enjeu majeur, dans la Nièvre comme ailleurs en France. Autour du Conseil départemental, un partenariat innovant rassemble l'État, le Parc naturel régional du Morvan et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dans le but de cartographier à l'échelle de la Nièvre les pistes et points d'eau pouvant servir à la défense de la forêt.

Ce projet de cartographie sera présenté lors d'un point presse

**jeudi 18 janvier, à 11 h, à l'Hôtel du Département
(foyer des élus – 64, rue de la Préfecture à Nevers)**

par Fabien Bazin, président du Conseil départemental ; Michaël Galy, préfet de la Nièvre ; Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan ; Michel Mulot, président du SDIS ; le colonel Olivier Peycru, directeur du SDIS.

Ce projet a été lancé à l'automne 2023 en raison de l'identification du risque incendie comme risque croissant par le diagnostic de vulnérabilité au réchauffement climatique établi en 2019 par le Département, notamment en raison du fort couvert forestier de la Nièvre (36 % du territoire, 245 000 ha).

L'objectif est très opérationnel, à savoir produire des couches de données géographiques qui seront transmises au SDIS 58 pour améliorer la qualité des outils cartographiques à destination des femmes et des hommes sur le terrain, dans les véhicules et au niveau du poste de commandement (meilleure identification des pistes, points d'eau, aires de retournement, points difficiles).

D'un coût de 200 000 €, ce projet est financé à 80 % par l'État au titre du Fonds vert, par le Conseil départemental, le Parc du Morvan et la Région.



Contact :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

